

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE
5 OCTOBRE 2020 À 20H
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture et dépôt de la correspondance aux archives.
5. Avis de motion (Règlement 2020-317 Obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau).
6. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 2020-317 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.
7. Annulation de la résolution numéro 2020-09-173 (mandat à un architecte pour une proposition d'arrêts de neige pour le centre multifonctionnel).
8. Mandat à un architecte pour une proposition d'arrêts de neige pour le centre multifonctionnel.
9. Achat d'un ordinateur portable pour le bureau municipal.
10. Acceptation de la soumission de Renoflex pour le changement d'une partie des glissières de sécurité.
11. Acceptation de l'offre de services d'Excavation LED inc. pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale pour l'hiver 2020-2021. **REPORTÉ**
12. Déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puits d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2020-2021.
13. Acceptation de l'offre du Carrefour Emploi Mékinac pour la mise en place du projet de vélos « libre-service » dans la municipalité de Saint-Adelphe. **REPORTÉ**
14. Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues (saison 2020-2021).
15. Acceptation de la soumission de Acier Rayco Inc et de la Coop Novago pour les travaux de réparation du toit du centre multifonctionnel.
16. Acceptation de la soumission de Multi Del pour la réparation de la couverture du centre Multifonctionnel. **REPORTÉ**
17. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
18. Acceptation de l'offre de Oze Publicité pour l'impression du Reflet Municipal
19. Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le-Jeune.
20. VARIA :
 - a. Remerciements à la MRC de Mékinac pour les aides financières accordées à la Municipalité pour le volet jeunesse et pour la réfection du Calvaire.
 - b. Achat de 60 pieds de drain pour le 360 rue Principale au nom de Madame Diane Francoeur.
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Secrétaire - trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le cinquième jour d'octobre de l'an 2020, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Léon Gagnon, Denis Savard, Claude Thiffault et Mario Montambault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

(1) contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H09

2020-10-181 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2020-10-182 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

2020-10-183 Approbation des comptes

16059 Pierre Buisson	682,25
16060 Marcel Gauthier	1 516,67
16061 Telus	138,50
16062 Hydro-Québec	248,95
16063 Pharmacie Christine Béland	16,52
16064 Pierre Buisson	682,25
16065 Hydro-Québec	594,87
16066 Telus	694,27
16067 Jean-Philippe Drolet	34,63
16068 Caroline Moreau	25,83
16069 Ministre des Finances	46 510,00
16070 Jacques Gagnon	800,00
16071 Pierre Buisson	682,25
16072 Postes Canada	86,48
16073 Daniel Denis	229,64
16074 Acier Rayco	318,58
16075 ADN Communication	36,68
16076 Groupe Akifer	2 483,46
16077 Batterie Mauricie	34,44
16078 Boutique Fleur de Mai	75,00
16079 Buromobil	101,62
16080 Canadien National	888,00
16081 Service cité propre	3 545,06
16082-83 Coop Novago	1 699,14
16084 Electromega	13,80
16085 Eurofins	242,60
16086 Fourniture de bureau Denis	227,20
16087 Groupe A & A	192,50
16088 Lettrage Plamondon	93,13
16089 Marcel Guimond	2 489,22
16090 Le Mercier	103,19
16091 Excavation Sylvain Mongrain	23 891,81
16092 MRC de Mékinac	34 010,78
16093 Design Michel Pellerin	2 127,04
16094 Sanimont Environnement	5 163,91

16095 Signoplus	190,08
16096 SNC Lavalin	412,53

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, Directeur général, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de septembre 2020 ci-dessus approuvés. **Adopté**

Lecture de la correspondance

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelle.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

Ministère des Transports : Installation de radars pédagogiques en bordure d'une route sous la gestion du ministère des Transports du Québec.

Finances Québec : État du dépôt de 25 000\$ dans le cadre du volet projets particuliers d'amélioration.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Compensation tenant lieu de taxes.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de l'exercice 2021.

Ministère de la Sécurité publique : Assurance du ministère de la Sécurité publique travaille activement à optimiser le soutien offert aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie de la Covid-19.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux : Invitation à participer au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

Direction de la sécurité incendie : Semaine de la prévention des incendies 2020.

Carrefour emploi Mékinac : Bilan positif de la première édition du projet Rencontre autour d'un jardin.

Réseau BIBLIO : Listes des différents frais pour l'année 2021.

MRC de Mékinac : Versement de l'aide financière – Volet jeunesse de 500\$ pour l'achat de livre dédié aux jeunes de la municipalité à la bibliothèque.

MRC de Mékinac : Versement de l'aide financière – Culture Mékinac de 3 400\$ pour la préservation du Calvaire du rang St-Joseph.

MRC de Mékinac : Recherche de participants pour participer à des « focus group » pour planifier les prochaines actions 2020-2024.

MRC de Mékinac : Avis public concernant le 3^e exercice financier du rôle triennal 2019, 2020, 2021, de la Municipalité.

Diane Francoeur : Demande de fourniture de 60 pieds de drain.

2020-10-184

Acceptation et dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par M. Daniel Bacon, directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

AVIS DE MOTION

L'AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Léon Gagnon qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement sur l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

PROJET DE RÈGLEMENT DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT portant sur l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (présenté par monsieur le conseiller Denis Savard). Ce projet de règlement peut être consulté dans la boîte relieur des règlements municipaux au bureau municipal ou sur le site Web de la Municipalité.

2020-10-185 **Annulation de la résolution numéro 2020-09-173 (mandat à un architecte pour une proposition d'arrêts de neige pour le centre multifonctionnel)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2020-09-173 concernant le mandat à un architecte pour une proposition d'arrêts de neige pour le centre multifonctionnel

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe annule la résolution portant le numéro 2020-09-173 ayant trait au mandat à un architecte pour une proposition d'arrêts de neige pour le centre multifonctionnel. **Adopté**

2020-10-186 **Mandat à un architecte pour une proposition d'arrêts de neige pour le centre multifonctionnel.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir un avis supplémentaire concernant la pertinence de modifier soit la conception, la quantité et/ou autre, des arrêts de neige déjà existantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire savoir si l'ajout d'arrêt de neige est toujours opportun pour le centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate M. Michel Pellerin architecte de chez Michel Pellerin architecte concernant les arrêts de neige pour le centre multifonctionnel au coût de 1 850\$ plus taxes. **Adopté**

2020-10-187 **Achat d'un ordinateur portable pour le bureau municipal**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat d'un ordinateur portable de chez Fixe Info, de marque Asus, modèle ImagineBook comprenant l'installation de Window 10 et Office 2019 au coût de 650\$ plus taxes. **Adopté**

2020-10-188 **Acceptation de la soumission de Renoflex pour le changement d'une partie des glissières de sécurité**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat pour le changement d'une partie des glissières de sécurité dans le rang Sud-Est à Renoflex, au montant de 6 609,55 plus taxes. **Adopté**

2020-10-189 **Déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puits d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2020-2021.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat de déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puits d'eau potable et au site d'assainissement des eaux pour l'hiver 2020-2021 à Ferme Repau et fils au coût de 92 \$ l'heure plus taxes et ce, sur appel d'un représentant municipal. **Adopté**

2020-10-190 **Autorisation au Club Alton pour un droit de passage sur différentes rues (saison 2020-2021)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise un droit de passage au Club Alton pour le circuit de motoneiges sur son territoire, durant la saison hivernale 2020-2021 et approuve le tracé suivant :

Circulation autorisée :

- Sur la rue Principale, à la hauteur de la rue de la Chapelle jusqu'au pont Odile-Germain-Perron situé sur la rue du Moulin et ce, tant et aussi longtemps que la rivière Batiscan ne sera pas gelée; lorsqu'elle sera gelée, (les motoneigistes devront emprunter la rue de la Chapelle Est);
- Un passage à la traverse de la rue Industrielle et à la traverse du rang St-Joseph;
- Une circulation sur les rues Baillargeon, de la Chapelle-Est, Principale et Georges-Henri-Thiffault et ce, aux endroits indiqués par les panneaux de circulation.
- Un passage à la traverse située au 681 rang St-Joseph. **Adopté**

2020-10-191 **Acceptation de la soumission de Acier Rayco Inc et de la Coop Novago pour les travaux de réparation du toit du centre multifonctionnel**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de chez Acier Rayco Inc pour le remplacement des arrêts de neige pour le toit du centre multifonctionnel au montant de 15 725\$ plus taxes.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de la Coop Novago pour l'achat de tôle afin de remplacer celle sur le toit du centre multifonctionnel qui sont désuètes au montant de 14 450,55\$ plus taxes. **Adopté**

2020-10-192 **Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Secondé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription madame Sonia Lebel, députée de Champlain et Présidente du Conseil du trésor et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région. **Adopté**

2020-10-193

Acceptation de l'offre de Oze Publicité pour l'impression en couleurs du Reflet Municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe désigne madame Amélie Gauthier de Oze Publicité pour s'occuper de l'impression en couleurs du Reflet Municipal.

Que les honoraires qui lui seront versés sont fixés 380\$ plus taxes, pour un format de feuille 11 x 17 plié en 2. Que les pages seront recto-verso et pour un total de 8 pages (soit 2 feuilles recto-verso). **Adopté**

2020-10-194

Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le-Jeune

CONSIDÉRANT que Madame Annael Pellerin technicienne en loisirs à l'École secondaire Paul-Le-Jeune, ainsi que les finissants de cette école, travaillent

présentement pour l'album et le bal des finissants et qu'ils sollicitent des commerçants, associations et partenaires financiers pour aider à diminuer les coûts inhérents à ces projets ;

CONSIDÉRANT que des finissants de cette école demeurent à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe aux projets de réalisation d'un album et de la tenue d'un bal de finissant pour un montant de : 100 \$ = 1/2 page dans l'album des finissants

Adopté

2020-10-195

Remerciements à la MRC de Mékinac pour les aides financières accordées à la Municipalité pour le volet jeunesse de la bibliothèque et pour la réfection du Calvaire

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a accordé une aide financière au montant de 500\$ à la municipalité pour le volet jeunesse;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé avec l'aide financière à l'achat de plusieurs livres pour les jeunes pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac (Culture Mékinac) a accordé une aide financière au montant de 3 400\$ à la municipalité pour la réfection du calvaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pu procéder à la préservation du calvaire du rang St-Joseph grâce à cette aide financière.

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères remerciements à la MRC de Mékinac (Culture Mékinac) pour l'aide accordée à la municipalité, afin de faire profiter les jeunes de la municipalité par l'achat de livres jeunesse et afin également d'avoir contribué à la préservation du calvaire du rang St-Joseph.

Adopté

2020-10-196

Achat de 60 pieds de drain pour le 360 rue Principale au nom de madame Diane Francoeur

CONSIDÉRANT qu'une demande de fourniture et d'achat d'un drain de 60 pieds a été présenté à la Municipalité de Saint-Adelphe par madame Diane Francoeur;

CONSIDÉRANT que ce drain servira à l'égouttement des eaux en provenance de la rue Dessureault (ancienne conduite servant à drainer la partie non desservie en pluvial de la rue Dessureault);

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués par la demanderesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'achat de 60 pieds de tuyaux de drain pour l'égouttement des eaux pluviales de la rue Dessureault non desservie en pluvial.

Adopté

2020-10-197

Levée de l'assemblée à 21H05.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier
